



VB/cf - Div n° 6355_05

Paris, le 5 mai 2025

PROGRAMME DE VEILLE 2025 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE SUR LES SOCIÉTÉS DU SBF 120

ALERTE N° 59 CONCERNANT TELEPERFORMANCE SE

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables de l'exercice des droits de vote dans les sociétés de gestion et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

L'AFG, qui a publié la version 2025 de ses « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise dans le cadre de son programme de veille. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.



TELEPERFORMANCE SE

DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 21 MAI 2025

RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG

- **RESOLUTION 28 : Augmentation de capital sans DPS par placement privé**

Analyse

La résolution propose au vote une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital sans DPS, à hauteur de 4,8% du capital par placement privé sans qu'il soit justifié de situations particulières.



Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise version 2025 : I-C 1-2

L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).

- **RESOLUTION 29 : Option de sur allocation (green-shoe)**

Analyse

La résolution 29 permet de répondre à une demande additionnelle de participation aux augmentations de capital visées notamment dans la résolution 19 qui ne respecte pas elle-même les recommandations de l'AFG.

Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise version 2025 : I-C 1-2

L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).



GOUVERNANCE

1. Composition du conseil d'administration de TELEPERFORMANCE SE

Le conseil d'administration de TELEPERFORMANCE SE comportera, à l'issue de l'assemblée générale 72,7% de membres libres d'intérêts, en conformité avec les recommandations de l'AFG (dans l'hypothèse où les résolutions correspondantes seraient acceptées).



Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
	Daniel Julien	Directeur général	Non libre d'intérêts	100%	M	72	US	47	2027	1	0			
	Moulay Hafid Elalamy	Président	Non libre d'intérêts	86%	M	65	MA	1	2027	0	1		M	M
	Véronique de Jocas	Représentante des salariés	Non libre d'intérêts	100%	F	42	FR	5	2026	0	1		M	M
	Evangelos Papadopoulos	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts	100%	M	42	GR	5	2026	0	1			
	Brigitte Daubry		Libre d'intérêts	100%	F	61	FR	1	2027	0	1			
	Alain Boulet	Durée du mandat	Non libre d'intérêts	100%	M	75	FR	14	2026	0	1	M		
<input checked="" type="checkbox"/>	Pauline Ginstié de Robert Hautequere		Libre d'intérêts	100%	F	54	UK	9	2028	0	1	M		
<input checked="" type="checkbox"/>	Nan (Kevin) Niu		Libre d'intérêts	100%	M	40	CA	2	2028	0	1		M	M
	Christobel Selecky		Libre d'intérêts	100%	F	70	US	11	2026	0	2		P	P
	Angela Maria Sierra-Moreno		Libre d'intérêts	100%	F	70	CO	11	2026	0	1			
	Varun Bery		Libre d'intérêts	100%	M	66	IN	2	2026	0	1			
<input checked="" type="checkbox"/>	Mehdi Ghissassi		Libre d'intérêts	Nouveau	M	42	MA	Nouveau	2028	0	1			
<input checked="" type="checkbox"/>	Vera Songwe		Libre d'intérêts	Nouveau	F	57	CM	Nouveau	2028	0	1			

2. Spécificités

- Les statuts de TELEPERFORMANCE SE comportent des actions à droit de vote double sous condition de détention de quatre ans.
- La société ne se conforme pas aux recommandations de l'AFG qui préconisent l'existence de deux comités distincts de rémunération et de sélection.
- Forme juridique de société européenne (SE).



Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET

